



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 20 mars 2023 à 17h00, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absente :
Isabel Desrochers

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2023-0304-117

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-0304-118

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 20 mars 2023.

ADOPTÉ

2023-0304-119

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 289 875 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 289 875 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant une dépense de 2 289 875 \$ et un emprunt de 2 289 875 \$ pour la mise à niveau de la prise d'eau brute et que cette dépense sera défrayée à plus de 50% par la TECQ pour un montant de 2 038 997 \$.

2023-0304-120

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-409 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 289 875 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 289 875 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DE LA PRISE D'EAU BRUTE

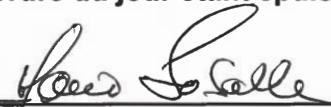
Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2023-409 décrétant une dépense de 2 289 875 \$ et un emprunt de 2 289 875 \$ pour la mise à niveau de la prise d'eau brute.

2023-0304-121

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite et étant donné qu'aucune des personnes présentes dans la salle n'a de questions, le président d'assemblée met fin à la période des demandes verbales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 10.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.